Nations Unies S/PRST/2005/19*



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2005

Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Burundi

Le Conseil de sécurité a pris note avec satisfaction de la déclaration signée le 15 mai 2005 à Dar es-Salaam par le Président burundais, M. Domitien Ndayizeye, et le chef de la rébellion du Palipehutu-FNL, M. Agathon Rwasa. Il prend note en particulier de l'engagement des deux parties à cesser immédiatement les hostilités, à convenir dans le délai d'un mois d'un cessez-le-feu permanent, et à négocier sans gêner le processus électoral.

Le Conseil de sécurité partage l'avis selon lequel cette déclaration est une première étape qui doit permettre aux FNL de rejoindre rapidement, et de manière négociée, le processus de transition en cours au Burundi. Il demeure convaincu que la participation des FNL à ce processus facilitera la tenue prochaine des élections, selon le calendrier confirmé lors de la dernière réunion des États membres de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, le 22 avril à Entebbe.

Le Conseil de sécurité salue la médiation du Président Benjamin Mkapa et du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et, de manière générale, les efforts des États de l'Initiative régionale présidée par le Président ougandais, Yoweri Museveni, et de la facilitation conduite par le Vice-Président sud-africain, Jacob Zuma, ainsi que ceux déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, pour faire aboutir le processus de paix et de réconciliation nationale au Burundi. Il réaffirme l'importance qui s'attache, pour ce processus, à ce qu'il soit mis fin au climat d'impunité au Burundi et dans la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité appelle toutes les parties burundaises à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de la transition, de la réconciliation nationale, et la stabilité du pays sur le long terme.

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

05-35490* (F) 230605 230605